

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation
27/11/2023

Date d'affichage de convocation
27/11/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois,

Le 5 décembre,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux,

Légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la Vice-présidence de Madame Frédérique DULAC.

Présents :

Frédérique DULAC, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Yolande GROBON, Slimane MOALLA, Anne DEUDON, Jean-Marie THEBAULT, Evelyne COURTECUISE, Hayat LAKHYALI, Claire CROIXMARIE, Gasparine MIRABEL, Marc CONGARD

Excusés :

Bertrand HOUILLON, Brigitte BOUCHER, Chrystèle GUILLARD, Annick BOKAN, Nathalie SENU

Date de la séance :

5 décembre 2023

Objet :

**Protocole d'accord TAD-
CCAS en matière d'action
sociale**

Le Conseil d'administration,

Le TAD de Saint-Quentin-en-Yvelines propose la signature d'un protocole d'accord qui vient transcrire les modalités de fonctionnement actuelles entre le CCAS et les assistantes sociales du TAD.

L'exposé de la Vice-présidente fait,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

REFUSE de signer le protocole d'accord, proposé par le Département des Yvelines qui ne correspond pas aux attentes d'accueil des habitants de la commune par les assistantes sociales.

Cette délibération est refusée à **l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20231221-DCCAS231205045-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Mise en ligne sur le site internet de la ville le :

Certifié exécutoire le :



Le Président du C.C.A.S

Bertrand HOUILLON